



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire relatif à la rénovation de la bibliothèque**

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,  
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

**OBJET : Autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire relatif à la rénovation de la bibliothèque**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et R.421-1,

Vu sa délibération du 26 mars 2015 autorisant le maire à solliciter des subventions pour l'acquisition de mobiliers, de logiciels et de matériel informatique pour la bibliothèque,

Vu sa délibération du 24 juin 2015 autorisant le maire à solliciter des subventions dans le cadre de l'opération de rénovation et de restructuration de la bibliothèque,

Vu sa délibération du 17 décembre 2015 désignation des membres du jury de concours pour le choix de la maîtrise d'œuvre,

Considérant le projet de rénovation de la bibliothèque avec pour objectifs : la réhabilitation complète de l'établissement construit en 1985, dont les éléments structurants présentent des signes de vétusté, ainsi que le réaménagement des espaces ouverts au public correspondant aux nouvelles pratiques culturelles, permettant un renouvellement de l'offre de services,

Considérant que ce projet comprend des travaux de modification des façades consistant à marquer mieux l'entrée de la bibliothèque et la présence de l'équipement au rez-de-chaussée de l'immeuble, à remplacer les huisseries, à rénover la façade intérieure et le patio central et à créer des surfaces de plancher supplémentaires,

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'un permis de construire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de rénovation de la bibliothèque.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
le maire



*Mulji Qureshi*